

INFO-PARENTS

ÉDITION AOÛT 2026



Ensemble, plus loin, plus forts!

RENTRÉE SCOLAIRE 26 AOÛT

Chers parents,

C'est avec enthousiasme que je vous fais parvenir le tout premier info-parents de l'année scolaire qui débutera très bientôt. Déjà l'équipe-école s'affaire à préparer cette nouvelle année scolaire.

Comme l'an dernier, j'ai le plaisir de travailler en étroite collaboration avec madame Sara Roy-Boutin, directrice adjointe, qui supervisera les élèves du primaire de l'école des Moussaillons et avec madame Annie Rollin, directrice adjointe, qui supervisera les élèves de l'école du Boisé.

Le 26 août, nous attendrons vos enfants du primaire sur la cour de l'école du Boisé à compter de 7h35 et à compter de 7h50 à l'école des Moussaillons. Vous pourrez accompagner votre enfant pour l'activité d'accueil. Il faudra se stationner dans les rues avoisinantes afin de laisser le stationnement libre pour les employés et pour les autobus. Pour les élèves du préscolaire, veuillez vous référer à l'horaire reçu par courriel le 5 juin dernier.

De plus, vous retrouverez, dans ce premier Info-Parents, plusieurs informations pratiques à consulter concernant la rentrée scolaire. Je vous demande d'y prêter la plus grande attention et vous invite à le conserver à portée de la main comme outil de référence tout au long de l'année scolaire.

D'autre part, je vous invite à vous référer régulièrement à notre site Internet ainsi qu'à notre page Facebook. Vous y trouverez plusieurs informations supplémentaires et vous y ferez de belles découvertes.

En mon nom et au nom du personnel de l'école, je vous souhaite une excellente année scolaire 2026-2027 !

Marie-Josée Brassard

Directrice

DATES IMPORTANTES

Mardi 24 août : Rencontre de parents pour les élèves du préscolaire à Moussaillons (voir courriel reçu le 5 juin)

Mercredi 26 août : Rentrée scolaire 2026-2027 Boisé : 7h35 Moussaillons : 7h50 sur la cour de récréation (au gymnase en cas de pluie)

Mardi 27 août : Rencontre de parents pour les élèves du préscolaire à Boisé (voir courriel reçu le 5 juin)

Mardi 1er septembre 18h30 : Assemblée générale annuelle de parents à l'école des Moussaillons

Jeudi 3 septembre PM : épluchette de blé d'inde dans la cour d'école de Moussaillons et du Boisé (les parents sont invités à se joindre à l'activité et à apporter des jeux extérieurs (jeu de poche, jeu de rondelles à lancer (washer), jeu de bolas, etc.) Pour des raisons de sécurité, les jeux de type « fusils nerfs » sont interdits. Une communication suivra pour l'heure exacte de l'activité.

Lundi 7 septembre : Congé pour tous

Mercredi 9 septembre: Photo scolaire à Boisé

Jeudi 10 septembre: Photo scolaire aux Moussaillons

Vendredi 18 septembre : Journée pédagogique (service de garde offert sous inscription à venir)

DATES DES ÉTAPES 2026–2027

Préscolaire à 6 ^e année (régulière)	
1 ^{ère} communication	15 octobre 2026
1 ^{ère} étape	26 août au 13 novembre 2026 Rencontre de bulletins 19 novembre au soir Détails à venir par le titulaire de votre enfant
2 ^e étape	16 novembre 2026 au 26 février 2027
3 ^e étape	9 mars au 21 juin 2027

6 ^e année : intensif	
1 ^{ère} communication	15 octobre 2026
1 ^{ère} étape	26 août 2026 au 21 janvier 2027 Rencontre de bulletins 19 novembre au soir Détails à venir par le titulaire de votre enfant
2 ^e étape	25 janvier au 21 juin 2027

SERVICE DE GARDE

Le service de garde avant la classe, le midi et après la classe (jusqu'à 18h) est offert seulement aux élèves inscrits (un formulaire doit être dûment rempli).

Le service de garde sera offert dans les deux bâtisses avec un service d'accueil le matin dès 7h. En fin de journée, le service hop-hop sera offert en complémentarité au poste d'accueil. Les journées pédagogiques seront également offertes aux deux écoles.

Vous pourrez consulter le programme éducatif du service de garde sur notre site Internet.

Il est important de savoir qu'**aucune modification de fréquentation ne sera possible avant le 8 septembre**. Nous n'accepterons pas les modifications par téléphone ou courriel dans les premiers jours. Il faudra donc respecter l'horaire choisi lors de l'inscription (même la première journée d'école le 26 août).

Cette mesure nous permet de mettre en place une routine stable et sécurisante pour les enfants, de faciliter la prise des présences en ce début d'année et d'éviter toute situation pouvant entraîner une confusion quant au départ d'un enfant, notamment qu'un élève se retrouve à la maison alors qu'il était attendu au service de garde, ou vice-versa.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 21 AU 25 AOÛT: SERVICE DE GARDE

Un courriel contenant le lien Google d'inscription a été envoyé à tous les parents utilisateurs du service de garde.

Vous ne l'avez pas reçu? Pensez à vérifier votre dossier de courriels indésirables!

Si le courriel demeure introuvable, n'hésitez pas à communiquer avec la responsable afin qu'elle puisse vérifier l'adresse inscrite à votre dossier :

 service-garde.duboise@cssdn.gouv.qc.ca

SERVICE DE GARDE : DÎNER ET TRAITEUR

Dans un souci d'organisation, de gestion efficace du temps et de bien-être pour tous, les **repas froids ou les repas servis dans un contenant thermos** demeurent les options à privilégier pour le dîner.

Ces solutions permettent aux enfants de profiter pleinement de leur période de dîner et favorisent un déroulement harmonieux des repas.

Le service de traiteur **La Boîte à Lou** sera de retour cette année à compter du **8 septembre 2026**. Le menu mensuel vous sera transmis par courriel afin de vous permettre de planifier vos commandes.

HORAIRE DÉBUT DES COURS ET PONCTUALITÉ

Il est important d'être à l'heure pour le début des classes. Voici donc les heures où les cloches sonnent pour l'entrée des élèves :

Moussaillons : 8h et 12h50

Boisé : 7h45 et 12h35

Nous tenons à vous préciser l'importance pour votre enfant d'arriver à l'heure à l'école. Il est toujours insécurisant et stressant pour un élève d'arriver en retard en classe. **Nous remarquons que plusieurs enfants arrivant en voiture le matin, se présentent à l'école après l'entrée des élèves et aussi après la cloche.** Il est important de respecter l'horaire prescrit. Dès son jeune âge, il est important d'apprendre la ponctualité et d'avoir de bons modèles en ce sens. Des retards fréquents entraîneront une communication aux parents afin de remédier à la situation.

En début de période, l'enseignante explique le programme de la journée, les activités qui seront réalisées, etc. C'est un moment privilégié et rassurant pour votre enfant, car cela lui permet de connaître le déroulement de la journée ou de l'activité. L'élève qui arrive en retard commence sa journée à la course et peut difficilement rattraper le temps perdu.

De plus, lorsque l'enseignant reprend les explications, c'est tout le groupe qui souffre de cette situation et de ces pertes de temps.

L'horaire complet des écoles se retrouve dans le document d'informations en pièce jointe.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Clic-école, dans la tuile d'absences. **Idéalement, avant le début des classes.** Pour plus de facilité et de rapidité, nous vous invitons à TÉLÉCHARGER l'application **Clic-école** sur votre cellulaire ! Vous pourrez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Lien pour consulter le dossier scolaire de votre enfant en ligne : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Il est primordial que vous préveniez l'école lorsque votre enfant souffre d'un malaise qui peut être contagieux. L'école appliquera alors des protocoles établis et dans certains cas, informera les parents concernés par la situation, en conservant la confidentialité des personnes atteintes. **Nous vous demandons de prendre très au sérieux ces messages de l'école, particulièrement dans les cas de pédiculose, de varicelle et d'autres maladies contagieuses.**

Parmi les situations les plus courantes, afin d'éviter et de réduire la contagion, **votre enfant ne doit pas se présenter à l'école lorsqu'il fait de la fièvre ou lorsqu'il présente des symptômes de gastro-entérite. Il devra rester à la maison 24 heures après les derniers symptômes.**

RÈGLES DE CONDUITE : GESTION POSITIVE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS

Les règles de conduite de l'école incluant la salle de classe et le service de garde se traduisent en comportements attendus de la part des élèves de notre école.

Ces règles de civisme et de conduite seront enseignées et modélisées auprès de tous les élèves. Nous vous tiendrons informés régulièrement des enseignements qui seront faits afin que vous puissiez, de votre côté, renforcer les mêmes actions souhaitées. Les élèves seront valorisés pour les efforts qu'ils feront pour adopter ces comportements qui contribueront à un climat propice aux apprentissages.

ENCADREMENT DES COMPORTEMENTS

À la lecture des règles de conduite, vous verrez que l'on y retrouve des modalités d'intervention liées à une trajectoire ayant pour but d'accompagner et de soutenir l'élève dans une démarche de réparation. Notre rôle de pédagogue et d'accompagnateur est aussi présent dans l'apprentissage du savoir-être. Ces interventions mineures doivent faire partie du développement de l'enfant. Elles vous seront communiquées afin de faire équipe et voir les changements s'opérer.

Afin d'encadrer les événements majeurs (gestes et paroles à caractère violent, refus majeur de collaborer, fugue, et.), un appel sera fait aux parents afin de les informer de l'événement et des conséquences associées.

Il est bon de rappeler qu'à la suite d'un geste grave ou d'un refus majeur de collaborer, d'une fugue ou d'autres gestes ou événements majeurs, un membre de l'équipe école informera les parents que le retour de l'enfant à l'école ne sera possible qu'après une rencontre avec les parents et la direction.

La direction peut aussi, selon la gravité du geste, suspendre un élève, à l'interne ou à l'externe, pour une période déterminée. Pour le retour à l'école, au moment fixé par la direction, les parents devront se présenter avec leur enfant pour la rencontre de réintégration. Cette rencontre permettra d'établir, entre autres, les conditions de retour dans la classe ou à l'école et les mesures de soutien adaptées à l'élève et à la situation.

Ces décisions s'appuieront directement sur les orientations du ministre qui se retrouvent dans la Loi sur l'instruction publique. Ces orientations se déclinent dans l'encadrement de nos règles de conduite, dans notre plan d'action pour un climat qui favorise la sécurité et le bien-être de tous et dans le code d'éthique prescrit par le Ministère de l'Éducation.

Pour connaître les mesures de prévention, les mesures de soutien et d'encadrement ainsi que les obligations partagées des parents et du milieu scolaire, vous pouvez consulter le plan d'action pour un climat qui favorise la sécurité et le bien-être de tous sur notre site Internet.

AUTOBUS

Pour les élèves ayant droit au transport scolaire le matin et le soir, les parents recevront un courriel du service du transport quelques jours avant le début des classes. Ce courriel précisera le lieu d'embarquement et l'heure du passage de l'autobus.

Il est à noter que les élèves inscrits au service de garde (statut régulier) sont automatiquement retirés du transport scolaire. Si la situation change en cours d'année, il est tout à fait possible de réactiver le transport.

Cette année, la gestion du comportement des élèves dans le transport scolaire relèvera de la direction d'école. Il est impératif d'adopter un comportement sécuritaire et de respecter les règles de conduite et de civisme établies en début d'année afin de conserver le privilège d'être transporté.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS

C'est lors de l'assemblée générale annuelle des parents du 1er septembre 2026 que le comité du Conseil d'établissement 2026-2027 sera formé. Cette année, 3 postes de parents sont à pourvoir. Veuillez noter que les parents élus le sont pour un mandat de deux ans. Lors de l'assemblée, nous procéderons au tirage de 2 prix de présence (paiement de 2 factures scolaires).

Le Conseil d'établissement est formé de quatorze personnes : sept parents et sept membres du personnel. Ces derniers agissent en concertation et sont invités à exprimer leurs opinions afin de faire des choix portant sur le bien-être de l'ensemble des élèves. Une formation de 10h, sous forme de capsules en ligne et de fiches thématiques, est obligatoire pour les nouveaux membres. Cette formation est à compléter pour la fin novembre 2026.

Les membres du Conseil d'établissement se réunissent sept fois durant l'année scolaire. La première rencontre aura lieu le lundi 28 septembre à 19h au salon du personnel de l'école des Moussaillons.

Monsieur Pascal Rodrigue président du conseil d'établissement 2025-2026, et moi-même, comptons sur votre présence à cette importante assemblée du 1^{er} septembre à 18h30.

DÉBARCADÈRE AUTOBUS, ÉCOLE DU BOISÉ

Bien que l'augmentation de clientèle n'augmente pas le nombre d'autobus sur place, il est important de se rappeler que la zone devant l'école du Boisé est une zone débarcadère pour le transport scolaire et que les voitures ne doivent pas s'y stationner.

Nous avons l'obligation de sécuriser l'arrivée des élèves en autobus tout en assurant la sécurité des élèves marcheurs. Si vous faites le choix de venir reconduire votre enfant en voiture, il faudra le déposer à un autre endroit que dans le débarcadère d'autobus. Pour les parents venant reconduire leur enfant au service de garde, nous vous demandons d'utiliser le stationnement à droite dans le rond-point.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Vous aimeriez vous impliquer dans la vie de l'école ou si vous connaissez quelqu'un qui aimerait le faire? Nous vous invitons à vous inscrire sur la plateforme des Aidants scolaires (<https://www.aidantsscolaires.com>). C'est un processus qui simplifie la recherche de bénévoles et vous pourrez choisir par la suite les activités qui vous intéressent selon vos préférences et vos disponibilités. Voici des exemples de besoins qui seraient à combler : bibliothèque, couvrir des livres, aider au déroulement d'une activité en classe ou lors d'événements spéciaux.

Bienvenue aux parents et aux grands-parents!

HORAIRE DES EXAMENS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Les examens du ministère de l'éducation concernent les élèves de 4^e année et 6^e année. Les dates sont fixées à l'avance par le ministère et il n'a pas possible de les déplacer. Par conséquent, la présence des élèves est très importante à ces dates.

31 mai	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Lecture – Texte littéraire
1^{er} juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Lecture – Texte courant
2 et 3 juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Écriture
2 juin	Français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire Lecture – Texte littéraire
3 juin	Français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire Lecture – Texte courant
7, 8 et 9 juin	Français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire Écriture
8 juin	Mathématique, 6 ^e année du primaire Situations d'application 1 et 2
9 juin	Mathématique, 6 ^e année du primaire Situation-problème
10 juin	Mathématique, 6 ^e année du primaire Situation d'application 3 et Questionnaire

DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE ET PROCESSUS DE PLAINTE

Le Secrétariat général du Centre de services scolaire des Navigateurs rend disponible, sur son site Internet, le processus de [plainte](#) qu'un parent d'élèves (ou citoyen.ne) doit suivre en cas d'insatisfaction.

Concernant le processus pour la révision de note, nous vous invitons à prendre connaissance de la pièce jointe à ce sujet.